



**Collectif
contre
DENTEXIA**

Création du Club des
Mécènes des Sans-Dents de
Dentexia

OBJECTIF

Mettre en place des actions humanitaires de soutien à titre gracieux en faveur des victimes de Dentexia (les « Sans-Dents ») en vue d'une finalisation des soins dentaires.

CIBLE

- Professionnels ou sociétés du secteur dentaire ;
- Fabricants/fournisseurs d'implants et d'accastillage ;
- Financeurs / Donateurs publics et privés.

CIRCUIT

- Sur l'ensemble des victimes de Dentexia recensées (~2500), au moins 25 d'entre elles (1%) en situation de précarité sanitaire, financière et psychologique (identifiées par le Collectif contre Dentexia) sont prises totalement en charge et soignées à titre gracieux jusqu'à finalisation des traitements par le CMVD, les mécènes s'engageant sur l'honneur à terminer et le cas échéant à réparer les soins initiés chez Dentexia ;
- La victime candidate s'engage à présenter tout document médical utile (certificat de situation bucco-dentaire, rapports d'expertise) et à subir de nouveaux examens le cas échéant, dans une relation patient-soignant de qualité et basée sur une confiance réciproque ;
- Le Collectif s'engage à prendre toute disposition pour publier sur une page internet dédiée le nom des mécènes engagés (dans la limite des dispositions légales relatives à la publicité) ;
- Si tel est son souhait, le mécène peut aussi contribuer sans que son nom ou celui de sa société soit connu ;
- Le Collectif s'engage à prendre toute disposition utile pour faire connaître auprès des médias engagés à ses côtés la mise en place du CMVD, et la liste des mécènes une fois les plans de traitement terminés ;
- Une enquête de satisfaction réalisée auprès des victimes bénéficiaires du dispositif mis en place, sera rendue publique en vue d'une large diffusion.

COMMENT CONTRIBUER

Pour rejoindre le Club des Mécènes des Victimes de Dentexia, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : contact@collectif-contre-dentexia.com

ou de laisser un message sur notre site internet : www.collectif-contre-dentexia.com

Qui sommes-nous ?

Le Collectif contre Dentexia a été fondé en janvier 2016, en réaction au fonctionnement et à la banqueroute de la chaîne de centres dentaires éponymes, qui étaient au nombre de 5 centres Dentexia plus 3 autres structures affiliées réparties dans plusieurs régions françaises. Le Collectif se compose de victimes qui ne paient pas de frais d'adhésion et son animation est assurée par des membres bénévoles, en toute indépendance vis-à-vis des professionnels du secteur, des institutions et des acteurs de santé, des politiques, de toute source de manipulation pécuniaire et de conflits d'intérêts et en conformité avec des valeurs fortes telles que la solidarité, l'entraide, le bénévolat, le don de soi désintéressé, la convivialité, l'empathie, l'amitié, la patience, la bienveillance et le pragmatisme. Nous sommes fiers de nous être appelés et d'avoir été surnommés les 'Sans-Dents'.

Quelle situation aujourd'hui pour les victimes de Dentexia ?

Cela fait aujourd'hui un an que les centres dentaires « low-cost » Dentexia ont été liquidés, laissant sur la touche plusieurs centaines de patients qui se sont retrouvés piégés au milieu de leur plan de traitement, qui le plus souvent avait été payé par avance. Cette situation inédite en France a été portée à la connaissance des médias, du grand public, et des institutions et acteurs de santé. Ces derniers n'ont pas immédiatement pris la mesure du scandale sanitaire, financier et social représenté par « l'affaire Dentexia ». Après un combat acharné du Collectif, des mesures ont été prises par les autorités françaises pour venir en aide aux victimes, comme la mise en place d'un examen clinique gratuit (car souvent les soins réalisés par Dentexia se sont avérés mal faits) et la possibilité de demander une aide exceptionnelle auprès de l'Assurance Maladie pour une prise en charge partielle des travaux dentaires restant à accomplir.

Or, le constat doit être fait que ces mesures, qui ont privilégié un circuit technique plutôt que des facteurs humains et sociaux, n'ont pas permis de venir en aide de manière efficace aux victimes de Dentexia. La plupart d'entre elles se sont prises en main et ont cherché des solutions, par elles-mêmes et grâce à l'aide du Collectif contre Dentexia. Mais une fraction des victimes reste encore en déshérence soit que leur cas clinique s'avère complexe, engendrant des frais qu'elles ne pourront supporter même si une aide partielle leur est octroyée, soit qu'elles n'arrivent pas à trouver des dentistes acceptant de les reprendre. Cette impasse peut être lourde de conséquences, au niveau sanitaire mais également au plan psychologique, comme en témoignent les signaux de détresse et les menaces de suicide - avec parfois passage à l'acte - dont nous avons pu être les témoins.

Le Collectif contre Dentexia ne peut se résoudre à observer sans agir.

C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui un appel à mécènes.

Quels sont les domaines d'action du mécène ?

Nous voulons croire que les professionnels du secteur dentaire partageront ce même constat : il est nécessaire d'agir pour soutenir les victimes, et pour illustrer par la même occasion la professionnalité des acteurs du secteur dentaire. C'est pourquoi nous avons décidé de créer le « Club des Mécènes des Victimes de Dentexia ». Le modèle sur lequel se fonde cette initiative se veut transparent et vertueux : un professionnel du dentaire, qui peut être un chirurgien-dentiste exerçant en libéral ou en centre de santé, un fabricant ou un fournisseur d'implants ou de prothèses, décide d'aider une ou plusieurs victimes de Dentexia, c'est-à-dire de conduire gracieusement un plan de traitement de A jusqu'à Z, pour régler la situation du ou des patients en question. Fidèle à sa philosophie, le Collectif contre Dentexia continuera à ne gérer aucun flux financier. Le mécène ne verse d'argent ni au Collectif ni aux victimes. Son ambition est humanitaire. Nous demandons seulement au mécène de mener le plan de traitement de chaque victime placée sous sa responsabilité jusqu'à son terme, dans les meilleures conditions possibles et dans les meilleurs délais. Le matériel posé devra être de qualité et les soins devront être opérés avec professionnalisme.

Comment la sélection des candidats sera-t-elle opérée ?

Le Collectif contre Dentexia se chargera de sélectionner les victimes sur des critères objectifs de gravité et de détresse sanitaire, psychologique, financière et/ou sociale. Une note juridique ministérielle publiée le 04 juillet 2016 a levé tout problème de coresponsabilité quant à la reprise des soins par de nouveaux praticiens. Au plan clinique, les situations rencontrées sont les suivantes :

- Dents extraites par Dentexia mais non-remplacées à ce jour ;
- Vis d'implants posés il y a plusieurs mois - voire années - laissées sans prothèses associées ;
- Prothèses ou implants défectueux (pouvant causer des infections) à déposer et à remplacer.

Le Collectif contre Dentexia vous remercie par avance au nom de tous ses membres !
